



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

Ordre du jour

1. Population scolaire
2. Rapport d'activités 2014-2015
3. Ajustement de certains points du règlement d'ordre intérieur (paiement repas, classes dépaysement...)
4. Classes à réorganiser et rééquilibrer en début de cycle ?
5. Divers

Deux points ont été ajoutés à cet ordre du jour à la demande des Associations des parents (Grez-Centre et Pécrot) :

6. Les classes de Fagnes
7. Projet immersion : 3^{ème} maternelle et déménagement à l'école de musique.

Présents :

1. Membres de droits

Madame Sybille de COSTER –BAUCHAU, Députée-Bourgmestre
Madame Valérie VANBEVER, Membre de droit, Echevine de l'enseignement et de la jeunesse
Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

2. Membres effectifs

Monsieur Pierre BARBIER, Représentant l'environnement social, économique et culturel
Monsieur Alain STEVENS, Représentant l'environnement social, économique et culturel
Monsieur Didier CHATELLE, Représentant le personnel administratif et ouvrier
Madame Jacqueline JACQMOT, Enseignante primaire, Implantation de Grez-Centre
Madame Hélène GILLEKENS, Enseignante maternelle, Implantation de Pécrot
Madame Vanessa DELCHAMBRE, Enseignante primaire, Implantation de Néthen
Monsieur Emmanuel HENNEQUIN, Représentant parents, Implantation de Grez-Centre
Madame Corine PAGE, Représentant parents, Implantation de Pécrot
Madame Edwige BARBE, Représentant parents, Implantation de Nethen

3. Membres suppléants

Madame Allison LEFEBURE, Enseignante primaire immersion, Implantation de Grez-Centre
Madame Françoise FOURNY, Enseignante primaire immersion, Implantation de Grez-Centre
Madame Kim BAUGNIET, Enseignante maternelle, Implantation de Pécrot
Madame Florence OBERSON, Représentant parents, Implantation de Pécrot
Madame Jennifer BONNY EBOUMBOU, Représentant parents, Implantation de Nethen

Excusés :

Madame Sarah van ZEEBROECK, Présidente du CPAS
Madame Amal ALAOUI, Représentant parents, Implantation de Grez-Centre
Madame Murielle Falise, Enseignante primaire, Implantation de Néthen

Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée et propose de faire un tour de table afin que chaque membre se présente.

Elle rappelle que le but du conseil de participation consiste à promouvoir un partenariat : la qualité des relations établies dans la famille, l'école et son environnement constitue un élément-clé dans la réussite scolaire de l'enfant. Elle rappelle en outre que le Conseil de Participation est chargé notamment :

- de débattre du projet d'établissement sur base des propositions remises par les délégués du Pouvoir Organisateur au Conseil de Participation ;
- de l'amender et de le compléter ;
- de le proposer à l'approbation du Pouvoir Organisateur ;
- d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre ;
- de proposer des adaptations triennales ;
- de remettre un avis sur le rapport d'activités.

1. Population scolaire

Année scolaire 2015– 2016 – capital périodes – répartition des emplois
--

Enseignement primaire

Situation réelle sur base des chiffres au 01.10.2015

Augmentation de 5 % donc recomptage

- Grez – 265 enfants → 336 périodes : 26 = 12 enseignants + 24 périodes + 24 périodes de gym
- Nethen – 51 enfants → 80 périodes : 26 = 3 enseignants + 6 périodes de gym + 2 période reliquat

Total reliquat : 2 périodes

	Nbre élèves	Périodes	Nbre enseignants	Reliquat	Périodes nl	P1/P2	Ed.phys.	Direction
Grež-Centre	265	336	12	24	8	6	24	24
Nethen	51	80	3	2	2	6	6	

Ndls : Grež-Centre : 83 élèves en $4/5 = 8$ périodes

Nethen : 21 élèves en $4/5 = 2$ périodes

Enseignement maternel – fixation de l'encadrement au 1^{er} octobre 2015

A Grež-Centre : 6,5 emplois

A Pécrot : 2 emplois

(136 enfants à Grež-Centre et 31 à Pécrot)

Total emplois disponibles : 8,5

Cours philosophiques :

- Morale : 16 périodes
- Religion catholique : 16 périodes
- Religion islamique : 6 périodes
- Religion protestante : 4 périodes
- Religion orthodoxe : 2 périodes
- EPA : 4 périodes

Psychomotricité :

Organiques : 10 périodes (6 Grež, 4 Pécrot)

Non-organiques : 6 périodes

2. Rapport d'activités

Rapport d'activités concernant l'Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé – Version allégée -

*Concernant l'année scolaire 2014/2015
Réalisé le 30/11/2015*

N° FASE de l'établissement : 0605

Etablissement : Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever – Implantations de Grez-Centre, Pécrot et Nethen

Adresse : Rue du Pont au Lin, 22

Code postal : 1390

Localité : Grez-Doiceau

Tél. : 010/84.83.60

Fax: 010/84.83.69

Email : ec000605@adm.cfwb.be

Direction : Ingrid Princen

Réseau : officiel subventionné

Pouvoir organisateur : Administration communale

Adresse : Place Ernest Dubois, 1

Code postal : 1390

Localité : Grez-Doiceau

Le présent rapport a été soumis au Conseil de Participation le 16/12/2015
Les commentaires sont annexés au présent rapport.

1. Le bilan des mesures prises dans le cadre du projet pédagogique du PO et du projet d'établissement afin d'atteindre les objectifs généraux définis à l'article 6 :

Article 6

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

En fonction de l'évolution de la population scolaire, les mesures d'émancipation sociale ont été poursuivies. En outre, l'intégration d'enfants de différents types de l'enseignement spécial s'est également poursuivie dans les trois implantations, et ce en étroite collaboration avec différentes écoles, la Petite Source, l'Irsa, le Grand Tour et l'Escalade.

Par ailleurs, la section immersion a été ouverte, dans un premier temps en 3^{ème} maternelle sur l'implantation de Nethen.

Après une année peu concluante, il a été décidé de transférer le projet d'immersion à Grez-Doiceau en commençant par une première primaire en septembre 2015. Pour l'année scolaire 2016-2017, il est prévu d'ouvrir une troisième maternelle et une première primaire, et de poursuivre la scolarité des enfants déjà en immersion cette année sur Grez-Centre avec une deuxième primaire.

Il est à noter que l'ouverture de l'immersion draine d'évidence des inscriptions en accueil.

2. Questions du Conseil de participation :

Les questions portent essentiellement sur l'immersion (cf. à la suite du rapport d'activités)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Taux de réussite et d'échec dans l'enseignement ordinaire :

	Taux de réussite	Nombre échecs	Commentaires
Maternelle	100 %	0	
1 ^{er} degré	100 %	0	
Degré moyen	100 %	0	
Degré sup.	100 %	0	

4. Taux de réussite et d'échec dans l'enseignement spécialisé :

	Taux de réussite	Nombre échecs	Commentaires

5. Recours contre les décisions des conseils de classe et résultats de cette procédure. Si aucun noter NEANT :

Nom de l'élève	Décision du conseil de classe	Motivation du recours	Résultats du recours
	Néant		

6. Recours contre les décisions de refus d'attribution du CEB :

Nom de l'élève	Décision du conseil de classe	Motivation du recours	Résultats du recours
	Néant		

7. Nombre et motivations des refus d'inscription. Si aucun noter NEANT :

Nom de l'élève	Motivation du refus
	Néant

8. Formation continuée des enseignants de l'établissement :

Organisée par :			
ICF : Inspection de la CF/ R = Réseau / E = interne à l'Établissement			
	ICF Macro	R Meso	E Micro
Formations	Indiquez le nombre de demi-journées – enseignants dans chacune des rubriques pertinentes pour votre établissement		
Pédagogiques	60	240
Relationnelles
Aux médias et aux NTIC	D'ores et déjà fixé en janvier 2016
Spécifiques à la direction	6	2	4

Organisation de l'établissement suite à l'absence d'enseignants en formation.

Détaillez brièvement la nature des difficultés et des solutions apportées dans l'encart ci-dessous

Difficulté rencontrée	Solution que vous y avez apportée
Le remplacement des titulaires en formation	Remplacement des titulaires par du personnel extrascolaire le matin et l'après-midi, répartition des enfants dans différentes classes.

Monsieur Emmanuel Hennequin se fait le porte-parole des parents de l'implantation de Grez-Centre qui craignent une délocalisation de l'immersion vers l'Académie.

Pour le P.O., mesdames Bauchau et Vanbever remettent en situation les tenants et les aboutissants du projet.

La décision de transférer l'immersion de Nethen à Grez-Centre a été prise afin de ne pas abandonner un projet auquel on croit. De toute évidence, depuis septembre 2015, l'expérience de la première primaire confiée à mesdames Allison Lefebure et Françoise Fourny est une belle réussite dont les parents ayant fait le choix de cette filière se réjouissent. Envisager la suite et l'amplification de ladite filière implique un certain nombre de choix qui doivent tenir compte de divers critères pratiques, notamment financiers.

Un subside de 400.000 € avait été obtenu *in illo tempore* pour un projet de rénovation de bâtiments adossés à l'implantation de Nethen. Ce subside concerne donc une rénovation et non la construction de nouveaux bâtiments qui de toute manière n'aurait pu se concevoir à Grez-Centre (le remplacement des pavillons proches de la rivière est inenvisageable).

Des démarches ont dès lors été entreprises afin d'obtenir l'autorisation de transférer le subside à un projet de rénovation adossé à l'Académie de musique. Ce transfert de subside a été accepté. Un auteur de projet a été désigné et une rénovation/réaménagement de l'espace de l'Académie sera effectuée afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions possibles différentes classes pour l'école communale. Une cour de récréation sera créée ainsi qu'un nouveau parking, des solutions seront mises en place - avec le personnel nécessaire - pour que les enfants scolarisés sur ce site bénéficient de tous les avantages et facilités des autres implantations.

L'immersion se poursuivra donc dans un premier temps, pendant la durée des travaux, à Grez-Centre (en principe pendant encore deux ou trois années scolaires), après quoi, un transfert aura lieu vers l'Académie.

Certains membres de l'assemblée craignent toutefois que le concept même de l'immersion soit dénaturé en créant une implantation uniquement néerlandaise sur un site séparé de l'école.

Parmi les diverses propositions alternatives, Madame Corine Page demande dans quelle mesure on ne pourrait envisager plutôt de « délocaliser » vers l'académie le cycle supérieur (5^{ème} et 6^{ème} primaires) des deux filières.

En tout état de cause, une information détaillée sur l'évolution du dossier immersion – comprenant si possible une esquisse des aménagements des bâtiments de l'académie - et une campagne de communication ainsi que les dates d'inscriptions pour l'année scolaire prochaine seront réalisées durant le courant du mois de janvier 2016.

3. Règlement d'ordre intérieur

La mise en place du système de paiement AP/School implique le remplacement du paragraphe des Frais scolaires (page 4 du ROI de Grez-Centre) comme rédigé ci-dessous :

Frais scolaires :

Par le seul fait de la fréquentation de l'école par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'école au profit des élèves et dont le paiement peut être réclamé dans le respect des dispositions décrétales en la matière (article 100 du décret du 24/07/97).

Vous êtes donc invités à approvisionner le compte de votre enfant, via la plateforme de paiement électronique mise en service sur le site internet de l'école (<http://www.ecole.grez-doiceau.be>). Le prix des activités sera déduit de ce compte, dès programmation de celles-ci. En cas d'absence, le compte de votre enfant sera crédité du même montant.

Veillez donc à approvisionner suffisamment le portefeuille électronique de votre enfant avant de participer aux différentes activités. Un message d'alerte vous sera envoyé vous informant de la nécessité d'approvisionner le compte de votre enfant, dès que vous arriverez au seuil de 15 euros.

Sans approvisionnement suffisant de votre part, la commune de Grez-Doiceau entamera des poursuites judiciaires si le compte n'est toujours pas approvisionné après les 2 rappels envoyés par la poste.

Chaque mois, vous aurez la possibilité de commander les repas chauds de votre enfant via cette même plateforme.

Attention :

- les commandes de repas ou potages devront être enregistrées au plus tard le 15 du mois précédent le mois de commande. Notre fournisseur n'acceptant plus les commandes passées après ce délai, en cas de retard, il faudra prévoir des tartines pour TOUT le mois suivant.
- Sans approvisionnement de votre compte, la commande de repas ne pourra être validée.

4. Classes à réorganiser et rééquilibrer en début de cycle ?

Madame Princen informe l'assemblée qu'afin de rééquilibrer l'une ou l'autre classes – équilibre sur le plan numérique mais aussi sinon davantage relationnel -, certaines modifications sont d'ores et déjà envisagées et seront effectives en septembre 2016.

La problématique du projet immersion ayant déjà été abordée en début de réunion, les derniers points discutés sont :

5. Divers

Les classes de dépaysement

La décision de supprimer les classes de mer en fin de troisième maternelle n'a pas soulevé d'objection, ni à Grez-Centre, ni à Pécrot.

En revanche, plusieurs parents semblent opposés à la suppression des classes de Fagnes au cycle inférieur de Grez-Centre et Nethen.

Cette décision a été prise pour diverses raisons : ces dernières années, nous avons constaté que leur organisation devenait de plus en plus problématique et on a assisté à des comportements pour le moins curieux de la part de certains parents (suivre le bus en voiture jusqu'au centre, mettre des provisions alimentaires dans les bagages des enfants et autres...) Les professeurs ont en outre été confrontés à de nombreuses difficultés au quotidien (de plus en plus d'enfants ne sont pas propres en première comme en deuxième primaire et les parents ne prévoient pas de langes etc.).

Par ailleurs, un problème de budget global de la scolarité se pose également pour certains parents qui doivent déjà supporter les frais des classes de dépaysement au cycle moyen et des classes de neige, assez onéreuses mais inoubliables pour tous les enfants, au cycle supérieur.

Plutôt qu'une suppression pure et simple des classes de Fagnes, ne pourrait-on envisager de proposer un séjour de dépaysement pour le cycle inférieur, quitte à le raccourcir fortement (par

exemple deux nuits sur place, avec un séjour du mercredi au vendredi...) et en prévoyant une réunion préalable afin de bien expliquer tous les détails (trajets, hébergement etc.) aux parents.

Monsieur Hennequin signale encore que certains parents regrettent le fait que les jus en classe ne pourront plus être proposés à partir de janvier. Cette décision est motivée par la volonté, notamment du Directeur financier de la Commune, d'éviter toute circulation d'argent au sein de l'école. Des solutions alternatives existent mais elles devraient être prises en charge par l'AP.

Madame Vanbever tient également à préciser que contrairement à certaines rumeurs, le marché de Noël n'a pas été annulé suite à une décision de la commune. Compte tenu du climat actuel lié aux attentats de Paris, le Chef de corps de la police avait estimé que pour des raisons évidentes de sécurité, il n'était pas possible de maintenir les trois jours du marché de Noël comme l'avait prévu l'Association des Parents. En fonction des disponibilités des patrouilles de police, il avait donc proposé que ce marché de Noël se tienne un des trois jours. Cette proposition n'a pas été retenue par l'AP qui a préféré choisir l'annulation pure et simple du marché de Noël.

Toujours au chapitre de la sécurité, madame Bauchau signale que des exercices de sécurité – alerte incendie et autres – seront mis en place avec le conseiller en prévention dans les prochaines semaines.

Pour l'implantation de Nethen, madame Delchambre suggère un agrandissement de la cour de récréation – déplacement de clôtures... – qui pourrait déjà aider à résoudre, partiellement en tout cas, certains problèmes de violence entre enfants.

Madame Princen remercie l'assemblée pour sa participation et souligne que la qualité de l'enseignement dispensé à l'école communale reste tout de même l'essentiel. De ce point de vue, d'un avis assez général, la barre demeure placée assez haut, à la plus grande satisfaction des parents.

Elle souhaite à tous et à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h35

Fait à Grez-Doiceau, le 18 décembre 2015

Le Secrétaire,

La Présidente,

Didier CHATELLE

Ingrid PRINCEN